

Retraites. De nombreux amendements débattus à l'Assemblée nationale. Les députés Front de gauche reprochent au gouvernement de reproduire la même logique qui a prévalu sous la droite.

UN « BIS REPETITA » DES PRÉCÉDENTES RÉFORMES

Les députés sont entrés hier dans le vif du sujet de la discussion sur la réforme des retraites. Le gouvernement a été notamment mis à l'épreuve par les interventions des parlementaires du Front de gauche. Ces derniers ont continué à défendre leur salve d'amendements, aussi nombreux dans l'après-midi que ceux de l'opposition, devant un hémicycle plus fourni que la veille.

Bernard Accoyer, ex-président UMP de l'Assemblée, a ouvert les hostilités par un « *rappel au règlement* », soulevant la question de la recevabilité d'amendements adoptés en commission des affaires sociales, sur la question de la pénibilité, alors qu'ils pourraient, selon lui, aggraver les charges.

La présidente de la commission des affaires sociales, Catherine Lemorton (PS), qui n'avait pas saisi la commission des finances sur ces amendements, a aussitôt affirmé avoir fait son travail « *de façon impartiale* ».

Les députés UMP, de concert avec les centristes de l'UDI, ont une nouvelle fois pris pour cible les fonctionnaires sous prétexte de la « *convergence public-privé* ». Pour leur part, les députés du Front de gauche ont nourri le débat sur l'article 1 du projet de loi, qui réaffirme « *solennellement le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations* ».

Plaidoyer pour une taxation des revenus financiers

La députée des Hauts-de-Seine Jacqueline Fraysse a notamment avancé, en vain, l'idée d'une solidarité « *au sein même des générations* ». Le Front de gauche voit dans cet article « *un bis repetita de la loi de 2010* » de Nicolas Sarkozy, sans démonstration d'aucune « *hardiesse de la part du gouvernement* ».

Les élus du Front de gauche, en plus de dénoncer l'allongement de la durée de cotisation, vont plaider pour une taxation des revenus financiers, et une meilleure prise en compte de la pénibilité, de la situation des

femmes ou des jeunes.

Comme début 2013 sur le projet de loi sur l'emploi, le groupe a multiplié les amendements identiques afin de prolonger les discussions. « *Ce n'est pas un choix d'obstruction mais un choix d'explication* », justifie leur président André Chassaigne, alors que certains tel le socialiste Gérard Sebaoun y voient une « *guérilla* »... « *de bonne guerre* ».

Le chef de file des députés PS, Bruno Le Roux, voudrait que les critiques sur la politique du gouvernement cessent à gauche, sous peine selon lui de revers électoraux comme à la cantonale de Brignoles où le FN est arrivé loin en tête. Mais pas question pour les élus Front de gauche d'avoir « *le doigt sur la couture du pantalon* » : « *Nous nous décidons sur le contenu des textes et non par des postures à but politicien* », affirme André Chassaigne.

L'âge légal reste à 62 ans

Son groupe va voter sans surprise mardi prochain, au terme des débats, contre le texte.

L'article 2 de la réforme, point névralgique qui devrait être discuté dans la soirée, prévoit un allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans en 2035. Elle ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite, fixé à 62 ans depuis la réforme Sarkozy de 2010.

L'allongement de la durée de cotisation est la cible de critiques du Front de gauche mais aussi des écologistes, pour qui « *aucune mesure d'accompagnement n'est prévue* » pour le travail des seniors. « *Décus* » par l'attitude du gouvernement qui n'a retenu qu'un de ses amendements, le groupe a confirmé hier qu'il s'abstiendrait sur le projet de loi.

Jérôme Guedj, de l'aile gauche du PS, fermement opposé à une durée de cotisation plus longue qui irait « *dans le sens contraire de la réduction du temps de travail à l'échelle de la vie* », en appelle aussi à « *un débat qui ne soit pas galvaudé, où chacun puisse exprimer ses positions* ».



La ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, défend le projet de loi. PHOTO AFP

Deux poids, deux mesures

Editorial

Le chômage n'infléchit pas sa courbe. Les plans sociaux se multiplient. La croissance reste immobile. Dans un contexte aussi grave, quelle était l'urgence de se lancer dans une énième réforme des retraites, déjà durement éprouvées par les coups de boutoir de la droite ? L'Elysée et Matignon n'ont apporté aucun élément de réponse. Sans doute pour masquer qu'ils ont été contraints de passer sous les fourches caudines des exigences austéritaires imposées par Bruxelles. L'objectif avoué est de passer à la moulinette du néo-libéralisme les modèles sociaux et d'ouvrir les portes à « *la privatisation* » de secteurs gérés jusqu'alors par la solidarité collective. D'où ce processus pervers qui affaiblit le système par répartition au profit des mécanismes de capitalisation défendus goulûment par les banques et les assurances. Mais puisqu'ils voulaient à tout prix s'emparer du dossier « *retraites* », François Hollande et Jean-Marc Ayrault auraient dû prendre le contre-pied des réformes Fillon et Sarkozy. Au contraire, ils ont paresseusement emprunté les mêmes impasses qui augmentent la durée de cotisations et contraignent le monde du travail à assumer seul le coût du texte proposé. Alors que, dans le même temps, le ministre de l'Économie a promis au Medef une compensation totale de la hausse des cotisations sociales et que les revenus du capital sont dispensés de toute participation. Deux poids, deux mesures. Insupportable chez un gouvernement de gauche.

CHRISTIAN DIGNÉ

Repères

43

ans (172 trimestres). Ce sera la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein en 2035. Elle sera progressivement allongée à partir de la génération 1958, d'un trimestre tous les trois ans.

Horizon long

La ministre Marisol Touraine a expliqué que le projet veut s'inscrire « *dans un horizon long, pour rompre avec les tentatives de colmatage et de rafistolage passés.* (...) Il est indispensable d'offrir davantage de visibilité, de stabilité » aux jeunes actifs.

Le même cap

Pour la députée Front de gauche Jacqueline Fraysse « *Il n'y a pas de changement de cap. Au bout du compte, le financement de cette réforme incombera essentiellement aux salariés.* Le Medef en a rêvé et le gouvernement socialiste le fait ».

61% souhaiteraient partir à 60 ans

Deux seniors sur dix (21%) ne savent pas jusqu'à quel âge ils devront travailler pour obtenir une retraite à taux plein, révèle un sondage du groupe Menway. Les autres répondants ont dit devoir travailler jusqu'à 60 ans (19%), 62 ans (25%), entre 63 et 65 ans (19%), ou 66 ans et plus (10%) pour obtenir une retraite à taux plein. Seuls 2% ont dit pouvoir partir avant 60 ans. Concernant leurs desiderata, une majorité (61%) a répondu 60 ans à la question « *à quel âge auriez-vous souhaité prendre votre retraite* », et 14% ont dit qu'ils auraient voulu partir avant 60 ans.

Meeting. Les militants associatifs, syndicalistes ou politiques reprennent ce soir du micro pour susciter un débat citoyen sur les retraites et s'opposer à la réforme présentée par le gouvernement.

Ceux qui ne lâchent pas

« Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins » : tel est le slogan du collectif Retraites 2013 qui rassemble des syndicalistes, des militants associatifs et des partis politiques. Ce soir, un nouveau meeting unitaire est organisé à Paris*, après Rouen et avant Toulouse vendredi puis Nancy le 19. Entretiens avec quelques représentants pour prendre la mesure de l'analyse et des alternatives proposées.

Collectif femmes : des améliorations anecdotiques
Entre facilité pour les cotisations des temps partiels et intégration du congé maternité dans le décompte des trimestres, le projet de réforme est parfois présenté comme une avancée pour les femmes. Mythe ou réalité ? La réponse de Fatima Ezzahra Ben Omar, porte parole du collectif femmes.

« Comme chaque gouvernement à chaque réforme, un argument serait des progrès pour les femmes. Quelles sont ces avancées ? Le dispositif pour les cotisations des temps partiels ? Il ne concernera que 4,4% des cas, les plus extrêmes, ceux où les femmes travaillent moins de onze heures par semaine. Les congés maternités mieux pris en compte ? Ce sera 16 ou 32 semaines pour un ou deux enfants sur un total de plus de 2000 semaines à cotiser... C'est anecdotique. L'important est que l'allongement de la durée de cotisation pénalise d'abord les femmes car elles sont le plus touchées par le chômage et le temps partiels.

Ce que nous voulons, ce sont des mesures de fond. La suppression de l'allongement de la durée de cotisation, de la décote de 15% pour chaque année manquante tout d'abord. Il faut aussi pénaliser davantage les secteurs qui embauchent à temps partiel, une option rarement voulue par les femmes contrairement aux discours, mais plutôt subie. L'option qui nous semble la plus dissuasive est d'obliger les employeurs à cotiser comme s'il s'agissait d'une embauche à taux plein. Quant aux inégalités salariales qui conduisent aux écarts insupportables de niveau de retraite entre homme et femme, il faudrait se doter d'une obligation de résultat et non d'une simple obligation de moyens comme c'est le cas aujourd'hui ».

PCF : des alternatives efficaces pour le financement

20 milliards d'euros d'économie, c'est ce qui motive - officiellement - la réforme des retraites du gouvernement. En charge de la commission Santé au PCF, Jean-Luc Gibelin montre que de nombreuses pistes ont été écartées alors qu'elles auraient bien plus efficacement et rapidement rapporté des millions dans les caisses des retraites.



À gauche : Jean-Luc Gibelin et Verveine Angeli, à droite Fatima Ezzahra Ben-Omar.

« Le premier point va de soit mais doit être rappelé : le meilleur moyen d'améliorer les recettes des retraites est d'augmenter l'emploi et les salaires : 100 000 chômeurs en moins, c'est 1,5 milliards de recettes supplémentaires pour les retraites. 1% d'augmentation de la masse salariale, c'est 2 milliards en plus.

Une deuxième option consiste à moduler les cotisations et non les exonérer comme j'ai pu entendre parfois pervertir nos propos. Il y a une cotisation employeur considérée comme de base, due par tous. Elle serait ensuite aggravée pour toutes les entreprises qui ne font pas le choix de l'emploi, des augmentations de salaires... Nous prônons aussi l'égalité salariale. Celle appliquée rapporterait 5 milliards d'euros en 2015, 10 milliards en 2020... Alors que l'on nous dit toujours que le travail coûte cher, ces chiffres donnent une idée de combien, au contraire, le travail rapporte au patronat.

Reste enfin l'élargissement des

cotisations aux revenus financiers. Les chiffres officiels affirment qu'en 2010 les revenus financiers se sont élevés à 316 milliards d'euros. Si on applique les taux actuels, cela permettrait d'abonder les recettes des retraites de 30 milliards d'euros. Et je vous rappelle que l'on cherche 20 milliards pour combler le déficit. Là, ce serait 30 milliards tous les ans. »

Attac : une réforme dans la lignée des précédentes

Un des obstacles à la mobilisation pour défendre les retraites est que le projet de réforme est présenté par un gouvernement socialiste et est défendu par la CFDT. Alors, « moins pire » cette réforme ? La réponse de Verveine Angeli, militante d'Attac.

« Cette réforme est dans la lignée des précédentes, à la nuance près que c'est la première fois qu'elle est réalisée par un gouvernement de gauche. Mais elle est basée sur les mêmes arguments que les précédentes : on vit plus longtemps, il faut donc travailler plus. D'où

l'augmentation du nombre de trimestre. Quel que soit le côté que l'on prend, cela aura des conséquences néfastes. Pour les anciens, ils ne pourront pas partir pour céder la place aux plus jeunes. Pour ces plus jeunes, cela signifie une entrée de plus en plus tardive dans le monde du travail et donc des cotisations moindres. Ce type de réforme ne permet pas de sauver le système de répartition et pire, le décrédibilise auprès des jeunes.

Le gouvernement s'appuie sur une logique de compétitivité que l'on retrouve dans diverses lois ou décisions précédemment portées, la dernière en date étant l'abandon d'une nouvelle taxe pour les entreprises en début de semaine. La logique est simple, il ne faut pas pénaliser les entreprises. Donc, ceux qui contribueront le plus, ce sont les salariés et les retraités. Les patrons se verront rembourser leurs cotisations. C'est un discours illusoire qui n'est là que pour orchestrer la compétition de tous et toutes. En interne comme en Europe.

Une Europe qui s'est déjà positionnée sur le sujet. Il est évident que le « délai » accordé à la France pour rentrer dans les clous de 3% de déficit était assorti d'une exigence de réforme du système des retraites. Sur le sujet, l'Europe a déjà édité des livres verts. Le dernier date de 2010. On ne peut que souligner les contradictions, puisque les régimes par répartition y sont soulignés comme un des meilleurs outils pour résister à la crise or, depuis cette crise, le protection sociale s'est effondrée sous les coups de l'austérité. »

ANGELIQUE SCHALLER

* Au gymnase Japy à partir de 19h30. Avec Verveine Angeli (Attac), Fatima-Ezzahra Ben-Omar (collectif féministes), Olivier Besancenot (NPA), Juliane Charton (Collectif jeunes), Annick Coupé (Solidaires), Denis Durand (Fédération Finances CGT), Anne Féray (FSU), Gérard Flèche, Pierre Khalifa (Fondation Copernic), Pierre Laurent (PCF), Alain Lipietz (EELV) et Danielle Simonnet (PG).